

Onet le Château, le 11 avril 2022

## TIRAGE au SORT DE LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2022

Je vous prie de trouver ci-après le tirage au sort intégral du 1<sup>er</sup> tour. Le tableau avec descente directe (type Tennis), pour la Coupe de France et la Coupe du Comité, est consultable au Comité Départemental et sur le site.

Lors du 1<sup>er</sup> tour, le club tiré en premier reçoit, il doit fournir un arbitre officiel dont il assure les frais. Pour les autres tours, le tableau détermine les clubs recevants **par \***. Les rencontres devront se jouer :

- 1<sup>er</sup> tour : dimanche 22 mai
- 2<sup>ème</sup> tour : dimanche 12 juin
- Cadriages : dimanche 26 juin
- 4<sup>ème</sup> tour : dimanche 10 juillet (Qualifications régionales)
- Cadriages : dimanche 02 octobre
- ½ et finales : dimanche 16 octobre (Quatre-Saisons à Rodez St Eloi)

**Les résultats seront communiqués au Comité de l'Aveyron par courrier ou par e-mail dès le lendemain de la rencontre par le club recevant, à l'aide de la feuille de match ci-jointe. En cas de problème, il sera possible de télécharger sur le site du Comité (rubrique téléchargement) des feuilles de match.**

De plus, suivant les instructions de l'article 10, du même règlement, je vous précise que les équipes sont placées obligatoirement sous la direction d'un capitaine non joueur.

Selon l'article 9.4, les six, sept ou huit joueurs participant à cette compétition doivent être vêtus d'un haut identique et d'un bas homogène, ainsi que le capitaine, permettant d'identifier le club. Les clubs qui ne respecteraient pas ce dernier point du règlement seront exclus lors de la prochaine Coupe de France 2023, et peuvent avoir match perdu si réclamation de l'adversaire.

En outre, le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

En cas de forfait prévenu (club adverse, Comité, arbitre) il n'y aura pas d'amende. Si par contre, le forfait n'est pas prévenu une amende de 50 € sera réclamée.

**Pour rappel** : En cas de forfait en Coupe de France ou en Coupe du Comité, il est rappelé qu'il ne sera pas possible au club de s'inscrire l'année suivante en Coupe de France.

En vous souhaitant bonne chance, veuillez agréer mes sincères salutations sportives.

Le Président,



Marc NOGARET